



PREFECTURE TARN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 45 - JUIN 2014

SOMMAIRE

81 - Préfecture Tarn

SECRETARIAT GENERAL

Arrêté N °2014181-0001 - Arrêté relatif à la suppléance de la préfète du Tarn en date du 30 juin 2014	1
--	-------	---



PREFECTURE TARN

Arrêté n °2014181-0001

**signé par
Préfète du TARN**

le 30 Juin 2014

**81 - Préfecture Tarn
SECRETARIAT GENERAL**

Arrêté relatif à la suppléance de la préfète du
Tarn en date du 30 juin 2014

Arrêté relatif à la suppléance de la préfète du Tarn

La préfète du Tarn,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,
Chevalier du Mérite agricole,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 45 ;
- Vu le décret du Président de la République du 7 juin 2012 portant nomination de Mme Josiane Chevalier en qualité de préfète du Tarn ;
- Vu le décret du Président de la République du 24 octobre 2012 nommant M. Jean-Yves CHIARO en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Castres (1^{ère} catégorie) ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 110110 du 24 juin 2011 relative à la suppléance des fonctions préfectorales ;

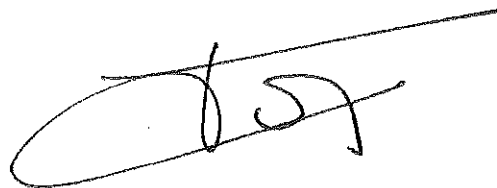
Sur proposition de la préfète,

a r r ê t e

Article 1^{er} - En l'absence de la préfète du Tarn, et simultanément de celle du secrétaire général, M. Jean-Yves CHIARO sous-préfet de Castres, est chargé d'assurer la suppléance des fonctions de la préfète du samedi 12 juillet 2014 au mardi 15 juillet 2014 jusqu'à son retour.

Article 2 - Le sous-préfet de Castres est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Albi, le 30 JUILLET 2014



Josiane CHEVALIER